



Licence Géographie

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Géographie. 2012, Université d'Avignon et des pays de Vaucluse. hceres-02036674

HAL Id: hceres-02036674

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02036674>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence



Géographie

de l'Université d'Avignon
et des Pays de Vaucluse

Vague C 2013-2017

Campagne d'évaluation 2011-2012



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



Evaluation des diplômes Licences – Vague C

Académie : Aix-Marseille

Établissement déposant : Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Géographie

Domaine : Sciences humaines et sociales

Demande n° S3LI130004189

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Avignon centre ville (site historique Sainte Marthe), 74 bd Pasteur, Avignon.

- Délocalisation(s) : /

- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

La licence mention *Géographie* de l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse propose une formation généraliste en géographie, associant des unités d'enseignement disciplinaires à une culture générale en sciences humaines et sociales. Elle s'inscrit dans le cadre d'une licence rénovée en Sciences humaines et sociales et permet aux étudiants, au cours des semestres 1 à 3, de compléter leur formation disciplinaire par un choix d'unités d'enseignements complémentaires dans les domaines de l'histoire ou de l'information-communication. A l'issue de ces trois premiers semestres d'orientation, les étudiants peuvent choisir entre deux parcours menant à des poursuites d'études distinctes : le parcours *Géographie appliquée* et le parcours *Géographie et enseignement*.

Le parcours *Géographie appliquée* propose une formation axée sur les systèmes d'information géographique, la cartographie, l'aménagement et le développement local des territoires, combinant des enseignements disciplinaires et des mises en pratique dans le cadre d'ateliers de projet tuteuré au cours desquels les étudiants doivent répondre à des commandes émanant de partenaires professionnels extérieurs. Ce parcours permet aux étudiants, le plus souvent après un master en géographie, d'accéder aux métiers de chargé d'études ou de chargé de projet dans des agences d'urbanisme, de travailler dans des structures territoriales locales autour des enjeux du développement, de l'environnement ou de l'urbanisme.

Le parcours *Géographie et enseignement* associe une forte bivalence entre histoire et géographie, afin de donner aux étudiants les éléments de base nécessaires pour envisager de préparer le concours du CAPES d'Histoire-Géographie à l'issue d'un master spécialité "enseignement", une approche didactique des disciplines, attestée par la présence de stages en établissements scolaires, et des unités d'enseignement de mise à niveau dans les disciplines scientifiques exigées pour préparer le concours de Professeur des écoles (PE). Les étudiants de ce parcours peuvent



rejoindre les masters de géographie ou d'autres masters spécialité "enseignement", tenter certains concours de la fonction publique et de l'administration locale pour lesquels ils possèdent un solide bagage de culture générale.

La licence de *Géographie* de l'Université d'Avignon est fortement ancrée dans le monde de la statistique appliquée à la géographie et à la cartographie, et dispose d'une compétence reconnue dans le domaine des études territoriales et de la cartographie associant un fort contenu statistique et scientifique. L'utilisation de ces outils se fait au service de la discipline dans un souci de pédagogie et de pré-professionnalisation, en évitant les deux écueils d'une formation uniquement technique et d'une formation à l'écart de ces outils. En ce sens, il s'agit d'une formation proposant une utilisation maîtrisée et cohérente de l'outil informatique appliqué à la géographie.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La licence mention *Géographie* associe un tronc commun en géographie d'un haut niveau d'exigence en termes de contenus, des unités d'enseignement (UE) de spécialité différenciant clairement les deux parcours et des pratiques d'enseignement variées et souvent innovantes. Les enseignants ont fait le choix d'une intégration de plus en plus forte d'un enseignement par les TICE (demande de labellisation TICE du semestre 4, procédure de labellisation des deux années de L2 et L3) et par ateliers en formation restreinte, permettant une pédagogie centrée sur la maîtrise des compétences transversales.

Le projet pédagogique envisage la formation sous l'angle des compétences transversales, visant à donner aux étudiants les outils leur permettant une appréhension des enjeux géographiques des problèmes actuels de la société. La construction progressive des enseignements permet aux étudiants de choisir leur parcours en fonction d'une orientation précise, car les deux parcours débouchent sur des formations de second cycle et des métiers très différents. L'évaluation se fait en contrôle continu à travers des modalités de contrôle variées, parmi lesquelles la réponse à appel à projets venant des collectivités territoriales et des institutions partenaires du département de géographie. Dans le parcours *Géographie et enseignement*, une proportion non négligeable des UE est tournée vers la découverte et l'apprentissage des rudiments du métier d'enseignant. Toutefois, il existe une confusion entre deux orientations possibles, l'une vers les métiers de l'enseignement primaire, l'autre vers ceux du secondaire. Ainsi, la maquette rend obligatoire, pour ceux qui souhaitent passer le CAPES, un nombre assez important d'UE tournées vers le concours de PE (sciences et mathématiques pour l'enseignement, stage et didactique des disciplines enseignées dans le primaire) et inversement oblige ceux qui souhaitent passer le Concours de recrutement des professeurs d'école (CRPE) à suivre des cours à haut niveau de contenu en histoire, peut-être moins utile en licence que des UE en littérature jeunesse et en français, etc.

L'aide à la réussite s'effectue à la fois dans le cadre des procédures mises en place par l'Université (soutien d'atelier de réorientation au sein du Bureau d'aide à l'insertion professionnelle -BAIP-) et par les rencontres fréquentes avec des enseignants référents de la mention qui conseillent les étudiants sur leurs poursuites d'études et sur leurs projets professionnels. Des tuteurs encadrent des groupes de soutien restreints en L1.

L'équipe pédagogique, de petite taille, est fortement impliquée dans le suivi des étudiants de la L1 à la L3, et au-delà. Les rapports très étroits entre les enseignements de licence, les masters et la recherche appliquée en systèmes d'information géographique pour laquelle les enseignants chercheurs en géographie de l'Université d'Avignon ont une expertise reconnue permettent une adéquation entre l'offre de licence et la poursuite d'études dans ces domaines. L'équipe pédagogique assure par ailleurs un suivi personnalisé des étudiants, et ce d'autant plus que la licence de *Géographie* est une licence à petits effectifs dès la L1.

Au final, cette formation semble pouvoir proposer un juste équilibre entre savoirs et compétences, et prendre le parti des étudiants et de leur insertion à la fois dans le monde professionnel ou dans leur poursuite d'études. Le dossier présenté propose une formation très équilibrée dont certaines initiatives peuvent apparaître comme des innovations pédagogiques intéressantes pour l'ensemble des mentions de licence.

- Points forts :

- La progressivité de l'orientation et du choix de parcours au sein de la licence, la présence forte d'UE transversales voire pluridisciplinaires.
- L'adéquation de l'offre du parcours *Géographie appliquée* avec les champs d'excellence de l'équipe pédagogique et l'offre de master non seulement de l'UAPV mais aussi d'autres universités.
- Des formes d'innovation pédagogique, parmi lesquelles figurent les cours en "ateliers" ou les réponses avec tutorat à des appels à projet réels émanant de collectivités et institutions partenaires. Ces



innovations pédagogiques peuvent être associées à l'enthousiasme qui transparaît dans le suivi des étudiants dès la L1. Elles semblent rester toutefois concentrées dans le parcours *Géographie appliquée*.

- Une évaluation des enseignements par les étudiants selon la procédure mise en place à l'UAPV et visiblement appliquée au sein du département de géographie.

- Points faibles :

- Faible ouverture internationale et absence d'un enseignement obligatoire de langue vivante à partir du S4.
- Malgré des dispositifs pédagogiques innovants présentés en points forts, faiblesse de l'identification des liens avec les milieux professionnels et de l'implication des praticiens dans la formation : il n'y a pas de conseil de perfectionnement, et les professionnels ne sont pour ainsi dire pas associés aux stages et au travail de formation.
- Relative faiblesse de la conception du parcours *Géographie et enseignement*, qui cherche à proposer de manière indifférenciée, sans suivi par les enseignants de géographie, les étudiants voulant présenter le concours de PE et ceux voulant préparer le CAPES.

Recommandations pour l'établissement

Il paraît urgent de favoriser la présence d'un enseignement obligatoire de langue vivante à tous les semestres dans toutes les mentions de licence. La possibilité de personnaliser ces UE, en associant à l'apprentissage linguistique un contenu scientifique en accord avec la mention de licence, permettrait de donner du sens à cet enseignement et préparerait utilement les étudiants à passer les futures certifications linguistiques qui vont progressivement se mettre en place dans toutes les disciplines.

L'intégration des acteurs professionnels, ainsi que celle des partenaires territoriaux dont il semble qu'elle soit réelle comme en témoigne la pédagogie de projet mise en place en licence, devrait être rendue plus lisible, avec l'instauration d'un conseil de perfectionnement de la licence, pourquoi pas différent en fonction des deux parcours.

Il serait souhaitable d'éclaircir la finalité du parcours *Géographie et enseignement* d'abord par une meilleure connaissance des flux de sortie en L3 et par une adéquation de cette formation aux besoins des étudiants. Les UE dans ce parcours sont fortement mutualisées avec d'autres mentions, voire d'autres domaines : il est donc envisageable de séparer, en L3, les UE à destination des futurs candidats au CRPE de celles destinées aux futurs candidats au CAPES d'histoire-géographie. La mobilisation des enseignants de géographie dans les UE de géographie de ces deux parcours serait un atout indéniable dans leur réussite aux concours.

Une meilleure connaissance des flux des étudiants, qu'il s'agisse des sorties sans diplôme ou du devenir des étudiants diplômés de licence, serait souhaitable. Elle semble en cours de mise en place au niveau de l'Université.

Notation

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : A

Indicateurs

TABLEAU DES INDICATEURS DE LA MENTION
(fourni par l'établissement)

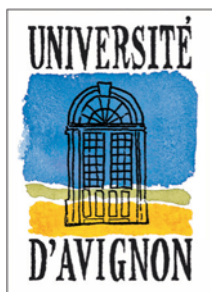
	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Nombre d'inscrits pédagogiques en L1 (inscrits dans la mention ou dans un portail pouvant mener à l'obtention de ce diplôme)	111	86	70	37	42
Nombre d'inscrits pédagogiques en L2 (inscrits dans la mention ou dans un portail pouvant mener à l'obtention de ce diplôme)	61	40	30	34	25
Nombre d'inscrits pédagogiques en L3	38	49	46	31	27



Taux d'inscrits pédagogiques sortant de L2 pour intégrer une autre formation que la L3 correspondante	3 %	3 %	3 %	6 %	
Taux d'inscrits pédagogiques entrant en L3 venant d'une autre formation que la L2 correspondante	8 %	12 %	22 %	32 %	
Taux de réussite en L1 (sur la base du nombre d'inscrits pédagogiques ayant entièrement validé la L1)	18 %	22 %	33 %	57 %	33 %
Taux d'abandon en L1 (est considéré comme abandon l'absence de note à tous les examens et/ou au contrôle continu)	8 %	7 %	14 %	3 %	12 %
Taux de réussite en 3 ans (sur la base du nombre d'étudiants inscrits dans l'établissement à N-3 ayant obtenu leur diplôme)	27 %	21 %	18 %	12 %	18 %
Taux de réussite en 5 ans (sur la base nombre d'étudiants inscrits dans l'établissement à N-5 ayant obtenu leur diplôme)			0 %	2 %	0 %
Taux de poursuite en deuxième cycle universitaire	20 %	40 %	42 %	67 %	
Taux d'insertion professionnelle (taux d'inscrits en L3 ayant obtenu leur diplôme et s'étant insérés dans la vie professionnelle selon la dernière enquête de l'établissement)					
			L1 en 2010- 2011	L2 en 2010- 2011	L3 en 2010- 2011
Volume horaire (nombre d'heures de présence d'un étudiant hors stage et projet tuteuré)			360		
Taux des enseignements d'ouverture et de préparation à la vie professionnelle			10 %		
Nombre d'enseignants-chercheurs intervenant dans la mention			10		
Nombre global d'heures assurées par ces enseignants-chercheurs			627 éq.TD		
Nombre global d'heures assurées par des intervenants professionnels extérieurs			0		



Observations de l'établissement



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

>>> Présidence

Observations sur le rapport d'évaluation des LICENCES de l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse par l'AERES

LICENCE GEOGRAPHIE

1. REMARQUES GÉNÉRALES ET COMMUNES À L'OFFRE DE FORMATION DE L'UNIVERSITÉ

- Les quelques discordances qui ont pu être observées entre les dossiers d'auto-évaluation et ceux préparés en vue de l'habilitation résultent du basculement *inattendu*, en octobre 2010, de notre établissement de la vague B à la vague C par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Les auto-évaluations ont été faites dans le cadre du calendrier de la vague B, et la lourdeur de la procédure ne permettait pas une actualisation en 2011 ; les dossiers d'habilitation quant à eux ont pu tenir compte des données plus récentes. Par ailleurs, les deux dossiers ayant été transmis, l'ensemble des informations étaient de toutes les façons transmises.
- ***Outils de pilotage général des formations.*** – L'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse a adopté depuis l'année 2010-2011 un ensemble de mesures visant à renforcer et rendre plus efficace le pilotage des formations tant au niveau central de l'établissement qu'au sein des composantes. Ainsi :
 - Les composantes ont été réorganisées autour des domaines de formation (4 UFR désormais au lieu de 5) et surtout, leur structure a été homogénéisée par l'adoption de Statuts-type. Sur le plan des formations, cela s'est traduit par l'institution de fonctions-clé dans chacune des UFR : directeur des études (ayant rang de vice-doyen), référent Insertion professionnelle et formation continue, correspondant(s) relations internationales.
 - Dans le cadre du processus d'application du référentiel des tâches des enseignants-chercheurs, un répertoire précis identifie et clarifie les responsabilités pédagogiques (CEVU, mars 2010) ; il concerne aussi bien les responsabilités spécifiques aux formations que celles ayant une portée transversale.
 - Un groupe de travail transversal à l'établissement a été constitué dans le domaine de l'insertion professionnelle et de la formation permanente. Composé des 4 référents IP/FP des UFR, ainsi que de représentants du SCUIOIP et de la FC, il est chargé de prospecter et de réfléchir au développement des stratégies permettant de diversifier les voies de qualification (validation des acquis, alternance...).

- Un *outil d'évaluation des formations par les étudiants* a été mis en place à la fin de l'année 2010-2011. Elaboré par des représentants de formations-pilote volontaires, en collaboration avec la Mission T.I.C.E. de l'Université, il a fonctionné pour la première fois en juin 2011, tant au niveau des semestres que de chaque Unité d'enseignement. Son utilisation devrait s'étendre rapidement.
- **Suivi de l'insertion professionnelle – suivi des étudiants non diplômés**
 - Des enquêtes sont faites systématiquement chaque année par le SCUIOIP. Elles mesurent le devenir des étudiants 30 mois après leur sortie du diplôme. L'exploitation des résultats des enquêtes permettent ensuite de communiquer aux formations outre les chiffres de l'insertion professionnelle de leurs diplômés, des informations importantes pour le pilotage de la formation : un répertoire et une caractérisation des emplois occupés, ainsi que des remarques rédigées en mode libre par les enquêtés.
 - Les enquêtes ne sont actuellement mise en œuvre que pour les masters, licences professionnelles et doctorats. Leur extension aux licences ne peut encore être envisagée du fait de la faiblesse des moyens actuels et du nombre plus important d'étudiants à enquêter.
 - Le suivi des étudiants non diplômés de Licence fait l'objet d'une démarche académique, en partenariat avec l'Université d'Aix-Marseille, la DRONISEP et le Rectorat. L'enquête a été effectuée la première fois courant 2011, et les résultats d'exploitation obtenus début 2012.
- **Label TICE** – Une filière labellisée TICE est une filière s'appuyant largement sur les TICE sur le modèle du « *présentiel amélioré* » en amont et en aval par la mise à disposition des étudiants de documents et d'activités pédagogiques sur la plate-forme e-UAPV. Pour être labellisée TICE, une filière doit proposer pour plus de 60%2 de ses UE, un espace numérique actif sur la plate-forme *e-uapv*. Un espace de cours sera considéré comme actif s'il propose aux étudiants :
 - les supports de cours étudiants et les supports de présentation utilisés durant le cours en présentiel,
 - un accompagnement dans leur travail personnel à travers quelques unes des activités suivantes :
 - des TP/TD corrigés permettant aux étudiants de s'exercer,
 - des ressources permettant de se positionner à travers des référentiels de compétences et objectifs d'apprentissage, des auto-évaluations en ligne leur permettant d'identifier leurs points forts et leurs points faibles,
 - des forums animés à des fins pédagogiques (permettant par exemple d'approfondir un point particulier de cours chaque mois, de créer des groupes de réflexion sur des sujets de débat...)
 - des wiki ou autres outils de travail collaboratif (ateliers...),
 - des cours en podcast, particulièrement appréciés des étudiants étrangers et étudiants salariés, mais permettant aussi à l'ensemble des étudiants d'être plus concentrés sur le contenu des cours que sur leur prise de notes
 - des ressources pour aller plus loin, une bibliographie, une webographie,
 - des simulations illustrant les principes du cours.

La labellisation TICE est attribuée par semestre, par le comité TICE de l'établissement, composé du Vice-Président du CEVU, d'un enseignant-chercheur par domaine de formation, d'un étudiant élu au CEVU, et de deux représentants de la Mission TICE de l'Université. A ce jour, près d'un tiers des formations de l'Université ont fait acte de candidature, et environ une moitié des candidatures ont obtenu le label.

- **Mise en place d'un contrôle continu depuis la rentrée 2009/2010.** Si l'effet sur les taux de réussite n'est pas encore probant (à $[n+2]$), il a été observé sans aucune incertitude un effet immédiat sur les taux d'abandons à l'issue du premier semestre, qui sont passés (à $[n+1]$) d'une moyenne annuelle de 35% à 24% actuellement.
- **Mise en place d'une architecture homogène des Licences.**– Dans le cadre de la mise en place de la licence rénovée, l'architecture des licences a été harmonisée pour toutes les mentions de l'établissement. Entre les semestres 1 et 3, toutes les formations disposent d'UE de compétences

additionnelles (C2i, Langue étrangère, Formation documentaire, construction de projet) qui représentent d'un semestre à l'autre successivement 30, 20 et 10% de l'ensemble des UE. Il en est de même pour les UE de compétences transversales communes à toutes les mentions d'un même domaine de formation.

- *De ce fait, les réorientations – notamment en première année – sont facilitées aussi bien entre mentions du même domaine (les 2/3 de chaque formation sont communs à toutes les mentions du Domaine) que d'un domaine à l'autre (1/3 d'UE communes transférables d'un diplôme à un autre).*
- *Quant aux compétences transversales, elles sont renforcées, dans la mesure où au moins pendant les 3 premiers semestres, elles représentent entre 30 et 10% des enseignements dispensés. L'ouverture vers d'autres disciplines connexes est donc une réalité importante dans chacune des formations.*
- *L'acquisition de compétences additionnelles est renforcée sous forme d'UE obligatoires dans une proportion allant de 30 à 10% des UE entre les semestres 1 et 3.*

2. OBSERVATIONS COMMUNES AUX LICENCES S.H.S.

Plusieurs des remarques faites aux trois disciplines (Géographie, Information et Communication et Histoire) convergent et sollicitent des mesures à prendre au niveau de l'UFR-IP.

Sur l'encadrement pédagogique, les conseils pédagogiques et les conseils de perfectionnement

L'UFR-IP SHS s'est doté d'un Conseil pédagogique d'UFR-IP. Celui-ci a été mis en place au mois de février 2012, soit un an seulement après la création de l'UFR-IP. Il est composé de la totalité des responsables de département, des responsables de formation de licence et de master et des responsables pédagogiques d'année, soit une vingtaine de personnes. Il est présidé par le vice-doyen directeur des études. Ce Conseil a pour mission de coordonner l'ensemble des questions pédagogiques de l'UFR-IP SHS, notamment en ce qui concerne les interactions entre les différentes disciplines de l'UFR-IP. Il se veut également un espace de créativité et d'échange pédagogique ouvert. Il vient compléter le travail interne aux départements et prépare les questions à soumettre aux voix en Conseil d'UFR-IP.

Dans le même esprit, nous comptons mettre en place des Conseils de perfectionnement dans les Départements. Ces derniers feront pour cela appel aux professionnels, aux intervenants extérieurs, aux partenaires socio-économiques et aux partenaires territoriaux avec lesquels ils ont le plus coutume de travailler. Il sera possible de dissocier ces conseils en fonction des parcours de formation sur lesquels ils seront sensés intervenir. L'UFR-IP se dotera aussi, à son niveau, d'un Conseil de perfectionnement en SHS qui sera basé sur le Conseil pédagogique auquel on associerait le vice-doyen en charge de l'insertion professionnelle et des partenaires représentant un échantillon de métiers des différentes disciplines.

Une meilleure connaissance des flux des étudiants, qu'il s'agisse des sorties sans diplôme ou du devenir des étudiants diplômés de licence, serait souhaitable.

Le suivi statistique des cohortes sortantes est en train d'être mis en place par le SCUIOIP (Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle) de l'UAPV. Celui-ci a déjà réalisé des études à 30 mois. Mais nous comptons faire appel aux secrétariats pédagogiques pour compléter ce travail. Nos secrétaires ont en effet l'avantage de bien connaître les étudiants. En outre, l'exploitation des adresses électroniques dont tous les étudiants disposent maintenant à vie (...@etd.univ-avignon.fr), avec renvoi automatique sur les autres adresses de leur choix, permet dorénavant de faire un travail systématique. Les enquêtes pourraient être faites à 6, 12, 18 et 36 mois après la sortie du diplôme de licence et de master. Les étudiants qui changent de parcours ou arrêtent les études seront également suivis.

Mise en place d'un bureau des stages et de l'insertion professionnelle

L'UFR est sur le point de mettre en place un *bureau des stages et de l'insertion professionnelle*. Sous la tutelle du vice-doyen délégué à l'insertion professionnelle et en synergie avec le SCUIOIP, ce bureau aura la responsabilité de la gestion des stages (offres, conventions, suivi...). Mais il pourra aussi prendre part au suivi statistique en matière d'insertion professionnelle des étudiants sortants. Il aura également un rôle à jouer auprès du Conseil de perfectionnement.

Développer les TICE

Sous l'impulsion de la mission TICE, de nombreux espaces de cours en ligne ont vu le jour en SHS. En licence, on en compte 21 en géographie, 14 en histoire et 31 en information et communication, auxquels s'ajoutent 5 espaces de cours communs à l'UAPV et au domaine SHS dans les premiers semestres de la licence rénovée. Le département de géographie a obtenu la labellisation TICE des deux semestres de sa L2. Une dynamique est en cours, il manque peu pour que d'autres semestres obtiennent la labellisation dans un avenir proche. La direction de l'UFR-IP se charge, aux côtés de la mission TICE, de promouvoir une pédagogie numérique.

Généraliser l'auto-évaluation

La DOSI (Direction Opérationnelle des Systèmes informatiques) de l'UAPV a mis à la disposition des enseignants un protocole d'auto-évaluation des enseignements en ligne et un protocole d'évaluation globale des semestres. Les enseignants et les responsables pédagogiques commencent à s'approprier ces outils. La direction de l'UFR-IP, consciente des enjeux, va contribuer à la généralisation de leur emploi.

3. LICENCE GEOGRAPHIE

La pertinence des remarques faites et des voies d'amélioration suggérées est d'autant plus appréciée que la majorité des modifications demandées sont envisagées pour la rentrée de septembre 2013. Seul le point concernant l'augmentation significative des interventions de professionnels demandera un peu plus de temps. Le processus est engagé, l'objectif étant de transférer 10 % du volume horaire des enseignements disciplinaires de L2 et L3 vers des professionnels d'ici deux ans.

Faible ouverture internationale et absence d'un enseignement obligatoire de langue à partir du S4.

Une meilleure communication autour du Service des Relations Internationales et des séjours Erasmus est faite lors des journées de pré-rentrée, ce qui a (déjà) eu pour effet d'augmenter, dès la L1, les demandes de départ pour la L2.

Avec l'aide du SRI, des rapprochements sont discutés avec des universités partenaires de l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse. Par ailleurs, les pages web du Département de géographie et les plaquettes de la licence sont en cours de traduction en anglais, afin d'augmenter l'attractivité internationale de la formation.

Enfin, et dès la rentrée de septembre 2012, un enseignement de langue est obligatoire en S5, puis, dès le second semestre de l'année 2012-13, en S4 et S6, de façon à ce qu'à la rentrée 2013 il y ait 6 semestres de langue obligatoire en licence de géographie.

Cela ne posera aucune difficulté pour l'anglais qui draine les plus gros effectifs. Mais ce sera plus délicat pour les autres langues offertes à l'UAPV en raison des très faibles effectifs qui seront concernés. La question est dès lors discutée dans une perspective transversale avec la Maison des langues. La solution passera par une mutualisation sur toute l'UFR-ip des enseignements de langue, hors anglais, qui seront centrés sur les SHS et offerts à tous les étudiants de l'UFR-ip.

Associer à l'apprentissage linguistique un contenu scientifique en accord avec la mention de licence permettrait de donner du sens à cet enseignement et préparerait utilement les étudiants à passer les futures certifications linguistiques qui vont se mettre progressivement en place dans toutes les disciplines.

Les cours d'anglais sont dispensés exclusivement pour géographes depuis plusieurs années déjà. Depuis la rentrée 2011, ces contenus sont placés sous la tutelle du responsable de licence de géographie. A la rentrée prochaine les cours d'anglais déjà existant seront associés à une UE de géographie généraliste (S1 : *Introduction à la géographie humaine* ; S2 : *Géographie de la France* ; S3 : *Espace mondial et mondialisation...*). Les étudiants devront alors présenter un exposé oral et un dossier, en anglais (dans le cours de langue), dont les thèmes et sujets seront issus de l'UE de géographie généraliste du semestre correspondant.

Faiblesse de l'identification des liens avec les milieux professionnels et de l'implication des praticiens dans la formation : il n'y a pas de conseil de perfectionnement et les professionnels ne sont pour ainsi dire pas associés aux stages et au travail de formation.

Les liens avec les milieux professionnels existent et sont importants pour la simple raison que ce sont les mêmes que ceux du master mention géographie, spécialité *Géomatique et projets territoriaux*, pour lequel ils garantissent un taux d'insertion professionnelle très supérieur à la moyenne. Il est vrai cependant qu'ils n'ont pas été assez valorisés dans le dossier d'habilitation.

Il est vrai aussi que les professionnels sont absents des deux premières années de la licence et interviennent peu en L3. Mais ils n'en sont pas pour autant absents : tous les stages et projets tuteurés de L3 existants (S5 : *Atelier aménagement* ; S6 : *Stage paysage et territoire*) fonctionnent en interaction permanente avec les partenaires socio-économiques. Ceux-ci passent une commande aux étudiants, assistent au déroulé du projet et participent à l'évaluation des rendus. Il en ira de même avec l'*Atelier géographie physique* créé au S4 dans lequel des professionnels en hydrologie, en gestion des risques, en foresterie... interviendront.

Enfin et surtout, le Département de géographie s'est engagé cette année à ce que, d'ici deux ans, le volume horaire total des enseignements disciplinaires soit composé à hauteur de 10 % par des interventions de professionnels. Les contacts pris en ce sens montrent que c'est tout à fait possible.

En ce qui concerne le conseil de perfectionnement, sa mise en place pour le parcours appliqué est envisagée avec l'aide des professionnels et des partenaires territoriaux réguliers du département de géographie. Pour le parcours enseignement, ce conseil existe avec le Centre Universitaire de Formation des Enseignants et Formateurs (CUFEF) de l'université, qui gère la PPME (préprofessionnalisation aux métiers de l'enseignement). Son élargissement à des professionnels de l'enseignement et de l'éducation sera envisagé.

Il serait souhaitable d'éclaircir la finalité du parcours enseignement d'abord par une meilleure connaissance des flux de sortie en L3.

Ce flux est parfaitement connu : l'immense majorité des étudiants se destine préférentiellement au métier de professeur des écoles et n'a que peu d'intérêt pour le concours du CAPES. Les étudiants qui choisissent cette voie s'inscrivent traditionnellement en histoire, discipline plus difficile à maîtriser pour le concours que la géographie. Ce constat local est en phase avec les statistiques nationales qui montrent que près des trois quart des admis au CAPES sont historiens de formation initiale.

Cela a conduit, en concertation avec les collègues du CUFEF, au renforcement des enseignements préparatoires au métier de professeur des écoles par l'introduction des *Mathématiques* et des *Sciences pour l'enseignement*.

Relative faiblesse du parcours Géographie et enseignement qui propose de manière indifférenciée une préparation au concours de PE et à celui du CAPES.

La proposition faite de dissocier, en L3, les UE qui relèvent de la préparation au concours de professeurs des écoles de celles qui relèvent de la préparation au CAPES sera adopté.

Une meilleure connaissance des flux des étudiants, qu'il s'agisse des sorties sans diplôme ou du devenir des étudiants diplômés de licence, serait souhaitable.

Le suivi statistique des cohortes sortantes est en train d'être mis en place par le SCUIOIP (Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle) de l'UAPV. Mais pour aller plus vite il sera fait appel au secrétariat pédagogique. L'exploitation des adresses électroniques dont tous les étudiants disposent maintenant à vie (...@etd.univ-avignon.fr), avec renvoi automatique sur les autres adresses de leur choix, permet dorénavant de faire un travail systématique. Les enquêtes pourraient être faites à 6, 18 et 36 mois après la sortie du diplôme.

Le Président de l'Université d'Avignon
et des Pays de Vaucluse,



Emmanuel ETHIS